

Date de révision : 2025/07/18 page: 1/9

Version: 5.0 (30034731/SDS\_GEN\_CA/FR)

### 1. Identification

# Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

# PALAMOLL® 656

# Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée\*: plastifiants

Utilisation appropriée\*: uniquement pour usage industriel

Utilisation(s) non appropriée(s): Non destiné à la vente ou à l'usage par le grand public.

# Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, Étage 2 Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

### Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673) **Autres moyens d'identification** 

famille chimique: polyesters de l'acide adipique

Synonyme: Pas disponible. Utilisation: Plastifiant

# 2. Identification des dangers

# Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

# Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

<sup>\*</sup> L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Date de révision: 2025/07/18 page: 2/9

Version: 5.0 (30034731/SDS\_GEN\_CA/FR)

# Dangers non classifiés par ailleurs

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

# 3. Composition / Information sur les ingrédients

# Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Le produit ne contient aucun composant classé dangereux en accord avec le règlement précitée.

### 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

### Indications générales:

Retirer les vêtements souillés.

# Lorsque inhalé:

Repos, air frais.

#### Lorsque en contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

# Lorsque en contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Lorsque avalé:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: Pas de données applicables disponibles.

# Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Date de révision: 2025/07/18 page: 3/9

Version: 5.0 (30034731/SDS\_GEN\_CA/FR)

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

# Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

Le produit est combustible. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

# Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

#### **Autres informations:**

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Autres indications en cas de libération:

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

# Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Date de révision: 2025/07/18 page: 4/9

Version: 5.0 (30034731/SDS\_GEN\_CA/FR)

# 7. Manutention et stockage

# Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance et (ou) le produit est ininflammable.

# Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé.

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

#### Conception d'installations techniques:

Créer une aspiration locale pour contrôler les vapeurs / brouillards.

# Équipement de protection individuelle

#### **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un respirateur contre les vapeurs/particules organiques homologué par NIOSH (ou l'équivalent)au besoin.

#### Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

#### Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

# Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Éviter l'inhalation de nébulisats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Laver immédiatement les vêtements sales .

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Etat physique: liquide
Odeur: doux(ce)
Seuil olfactif: non déterminé
Couleur: légèrement jaune

Valeur du pH: non applicable, de très faible

solubilité

point d'écoulement: -10 °C (DIN ISO 3016)

Date de révision: 2025/07/18 page: 5/9
Version: 5.0 (30034731/SDS GEN CA/FR)

Point de fusion: Pas de données disponibles. point de solidification: Pas de données disponibles.

Point d'ébullition: non applicable

Point de sublimation: Pas de données applicables

disponibles.

Point d'éclair: 213 °C (ISO 2719)

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure

Non pertinent pour la classification et d'explosivité:

l'étiquetage des liquides. La limite

inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure Non pertinent pour la classification et

d'explosivité: l'étiquetage des liquides.

Auto-inflammation: 425 °C (DIN 51794)

Pression de vapeur: < 0.1 hPa ( 20 °C)

Densité: 1.085 - 1.105 g/cm3

1.085 - 1.105 g/cm3 (DIN 51757)

( 20 °C)
Densité relative: 1.085 - 1.105

(20 °C)

Densité de vapeur > 1 (estimé)

relative: (20 °C)

Plus lourd que l'air. non applicable

Coefficient de partage n-

octanol/eau (log Pow):

Indice de réfraction: 1.469 - 1.472 (DIN 51423-2

( 20 °C ) (n2D20))

Température d'auto- non auto-inflammable

inflammation:

Décomposition Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

thermique: stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: 10 - 13 Pa.s (calculated (from

( 20 °C) kinematic viscosity))

Viscosité, cinématique: Pas de données disponibles.

Solubilité dans l'eau: 1.6 mg/l

(20 °C)

Solubilité (quantitative): Pas de données disponibles.

Solubilité (qualitative): soluble

solvant(s): solvants organiques,

Poids moléculaire: non applicable

Vitesse d'évaporation: La valeur peut être approximée à

partir de la constante de la loi d'Henry

ou de la pression de vapeur.

#### Caractéristiques des particules

Pas de données applicables disponibles.

# 10. Stabilité et réactivité

#### Réactivité

Pas de données applicables disponibles.

Corrosion des métaux:

Non corrosif pour le métal.

Date de révision: 2025/07/18 page: 6/9
Version: 5.0 (30034731/SDS GEN CA/FR)

Propriétés oxydantes: non comburant (autre(s))

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

# Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

# Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

### Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

# Matières incompatibles

oxydants puissants

# Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# 11. Données toxicologiques

# Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

#### Toxicité/Effets aigus

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

# Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg (test BASF)

#### Inhalation

Pas de données applicables disponibles.

# Par voie cutanée

Pas de données applicables disponibles.

#### Evaluation des autres effets aigüs

Date de révision: 2025/07/18 page: 7/9
Version: 5.0 (30034731/SDS GEN CA/FR)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Non applicable.

#### Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

#### Peau

espèce: lapin Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

### <u>Oeil</u>

espèce: lapin Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

#### **Sensibilisation**

Evaluation de l'effet sensibilisant: Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

#### Danger par Aspiration

Non applicable.

# Toxicité/effets chroniques

#### Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

### Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

# 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

# Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. La CL50 est supérieure à la limite de solubilité. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

# Toxicité vis-à-vis des poissons

Date de révision: 2025/07/18 page: 8/9
Version: 5.0 (30034731/SDS GEN CA/FR)

CL50 (96 h) > 10,000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)

Concentration nominale.

# Microorganisms/Effet sur la boue activée

Toxicité sur les microorganismes

DIN 38412 partie 27 aérobie

bactérie/CE10 (16 h): > 10,000 mg/l

Le produit est faiblement soluble dans un milieu d'essai. Test réalisé sur une préparation aqueuse préparée à l'aide d'un solvant.

# Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

S'élimine par biodégradation.

#### Données sur l'élimination

88 % DBO de la DCO (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, industrielle) S'élimine par biodégradation.

#### Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

#### Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

Pas de données disponibles.

# Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

#### 13. Données sur l'élimination

### Elimination du produit:

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

#### Elimination des emballages:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# 14. Informations relatives au transport

# Transport terrestre

**TDG** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Date de révision: 2025/07/18 page: 9/9
Version: 5.0 (30034731/SDS GEN CA/FR)

**Transport maritime** 

**IMDG** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

**IMDG** 

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

# 15. Informations sur la réglementation

# Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA

Inscrits sur la liste DSL et/ou conformes à d'autres réglementations.

NFPA Code de danger:

Santé: 1 Feu: 1 Réactivité: 0 Spécial:

#### 16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations FDS rédigée le: 2025/07/18

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

PALAMOLL® 656 est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE

Date / mise à jour le: 2025/07/18 Version: 5.0
Date / Version précédente: 2025/03/21 Version précédente: 4.0

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ